

AUDITION PUBLIQUE LE 23 OCTOBRE A ROUEN : QUE FAIRE POUR UNE SEINE PROPRE ?

*Dans le cadre du débat public sur le projet de refonte de la station d'épuration Seine aval, la Commission particulière du débat public (CPDP) organise une audition publique à **Rouen le mardi 23 octobre 2007 à 19h** (faculté de Droit, amphithéâtre 600 « Jacques Cédras », 3 avenue Pasteur). Elle invite les habitants, usagers et élus de l'estuaire de la Seine à s'exprimer sur l'état actuel du fleuve et sur le niveau d'amélioration souhaitable. *La Seine est un patrimoine naturel à préserver : que faire dans l'agglomération francilienne pour une Seine propre jusqu'à son Estuaire ?**

RAPPEL DU CADRE DU DEBAT PUBLIC

Les eaux sales de plus de 5 millions de Franciliens sont traitées par la station d'épuration Seine aval située à Achères (78). Son exploitant, le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), propose un projet de refonte du site estimé à 800 millions d'euros.

La CPDP est chargée d'organiser et d'animer un débat public sur ce projet en toute neutralité et indépendance. **Du 10 septembre au 21 décembre 2007, l'ensemble du public est convié aux 15 réunions publiques** pour se tenir informé, obtenir des réponses à ses questions et exprimer ses observations sur le projet et plus globalement sur les évolutions du système d'assainissement francilien. A l'issue de ce débat, un compte-rendu sera établi par la Commission et le maître d'ouvrage devra justifier des choix qu'il fait.

UNE AUDITION A ROUEN : POURQUOI PARTICIPER ?

Le projet de refonte proposé par le SIAAP vise à mettre la station en conformité avec la Directive européenne cadre sur l'eau d'ici 2015. La CPDP a souhaité que le maître d'ouvrage vienne présenter devant les acteurs de l'Estuaire de la Seine les objectifs de qualité des rejets qu'il propose pour son projet. Il est important qu'ils soient consultés sur les objectifs d'un projet qui vise à dépolluer les eaux de plus de 5 millions de Franciliens en amont.

A l'heure où la qualité des rivières est l'objet de tant d'attentions et d'inquiétudes, **la Commission souhaite connaître les réactions des acteurs, groupes scientifiques, associations, pêcheurs administrations etc. devant les objectifs du SIAAP** au niveau de polluants tels **le nitrate ou le phosphore**. Elle aimerait également connaître leurs attentes en matière de traitement **des pollutions dites émergentes** (notamment liés **aux antibiotiques et aux contraceptifs**) et **bactériologiques** ainsi que des **substances appelées prioritaires** par la Commission européenne (notamment **certaines métaux**). Plus globalement, **quels objectifs se fixer pour une eau de boisson saine ainsi qu'une pêche à pied et une baignade sereines sur les côtes normandes ?** La CPDP s'interroge également sur la coordination entre l'amont et l'aval, les acteurs de l'Estuaire se sentent-ils suffisamment pris en compte dans les choix faits par l'amont ?

La **question des boues d'épuration** a également sa place dans le débat. Une part importante des boues de la station d'épuration Seine aval est en effet épandue dans les départements de l'Eure et de la Seine maritime ; les enquêtes publiques préalables à l'autorisation préfectorale sont souvent conflictuelles. Sur cette question, le maître d'ouvrage se montre très ouvert. Nul doute qu'il saura prendre en compte les suggestions sur la filière de traitement des boues à mettre en oeuvre dans la future usine.

PARTICIPER AU DEBAT EN DEHORS DES REUNIONS PUBLIQUES

Tout au long du débat, vous pouvez poser des questions ou exprimer un avis sur le site Internet, sur le blog (<http://blog.debatpublic-seineaval.org>) ou par courrier (CPDP Seine aval - 5 quai du Confluent – 78700 Conflans-Sainte-Honorine).